

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu

043-214300212-20221207-43021221012-DE
 Reçu le 15/12/2022

République Française

Département de la Haute-Loire

Séance du 07/12/2022 Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : Votants :

Absents : Excusés : 0

Date de la convocation : 30/11/2022 Date d'affichage : 30/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le 7 décembre 2022 à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Étaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - – N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Nicolas CHARREL - Y AUBERT-BRUN – P GOUY – C MOULIN– Y COMUNELLO – C CIVEYRAC - Serge TEYSSONNEYRE – P COLMACHE - M RIVET – JJ STOECKLIN

Ont donné pouvoir :

Présents élus supplémentaires : Jean-Luc MASSON

10 – Demande de CAP 43

Le Maire présente deux devis concernant la rénovation de la caserne des pompiers de BEAULIEU et la réfection du toit de l'ancienne Ecole.

Un nouveau dispositif de contractualisation entre le Département et les communes, le contrat de Coopération et Ambition Partagée CAP43 permet de soutenir des projets communaux. Monsieur Le Maire propose de faire une demande de ce dispositif.

Le plan de financement prévisionnel est défini comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
MENUISERIES Caserne	7 669.27 €	CAP 43	60 000.00 €
BARDAGE Caserne	30 232.84 €	AUTOFINANCEMENT	13 430.95 €
Rénovation toit Ecole	35 528.84 €		
TOTAL	73 430.95 €	TOTAL	73 430.95 €

Le conseil approuve à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
 En mairie, le 7/12/2022

Yves COLOMB, Maire,



Serge CHAPON, Secrétaire,